

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCPE ERES SELECTION MODERE part P (Code AMF : 990000103489)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise non coordonné soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion ERES

Objectifs et politique d'investissement.

■ Le FCPE a pour objectif de surperformer l'indicateur EONIA capitalisé + 0.50% sur une durée de placement recommandée de 2 ans minimum. Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement court terme par une gestion active de son exposition au risque action dans la limite de 30%. En période jugée défavorable pour les actions, le comité de gestion pourra décider d'exposer la totalité du portefeuille au marché obligataire et/ou monétaire.

■ Le fonds de classification « diversifié » est un FCPE nourricier du fonds ERES MULTIGESTION MODERE également classé « diversifié ». A ce titre, l'actif du FCPE ERES SELECTION MODERE est investi en totalité et en permanence en parts du fonds maître « ERES MULTIGESTION MODERE part ES » et à titre accessoire en liquidités. La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

■ L'orientation du fonds maître ERES MULTIGESTION MODERE est la suivante :

Les investissements sont réalisés uniquement dans des OPCVM coordonnés.

Le processus de gestion repose sur un comité de gestion qui se réunit à minima trimestriellement et qui définit une grille d'allocation précisant le pourcentage investi dans chaque OPCVM gérés par des sociétés de gestion sélectionnées par ERES.

En fonction de ses anticipations, l'allocation stratégique du FCP pourra évoluer de la manière suivante :

- de 0% à 30% sur des OPCVM investis sur les marchés actions européennes ou internationales
- de 0% à 70% sur des OPCVM diversifiés investis de manière équilibrée sur les actions et les produits de taux,
- de 0% à 100% sur des OPCVM de taux ou monétaires sur des signatures européennes ou internationales qui pourront investir sans référence à des critères de notation financière particuliers sur de la dette publique ou privée. La sensibilité moyenne du portefeuille du FCP aux produits de taux sera au maximum de 3.

L'exposition actions directe et indirecte du portefeuille sera comprise entre 0% et 30% de l'actif du FCP.

Dans un but de diversification du portefeuille, l'exposition aux marchés émergents et au risque de change pourront représenter jusqu'à 10% de l'actif du FCP.

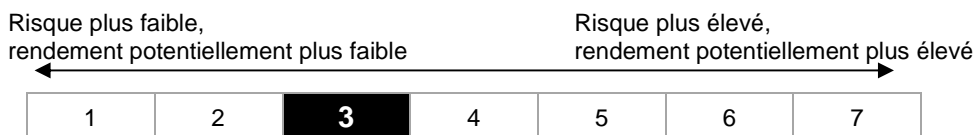
■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres reçus jusqu'au jeudi minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après bourse du vendredi.

■ Les revenus du fonds sont réinvestis.

■ Durée de placement recommandée : 2 ans minimum

■ Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE ou au PERCO.

Profil de risque et de rendement.



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

■ La catégorie 3 s'explique par la part importante du fonds en produits de taux courts et la faible exposition aux marchés actions (30% maximum). En effet, la valeur en bourse de ces investissements peut fortement baisser notamment lorsque l'investissement est réalisé sur des actions dont la valorisation reste conditionnée à la bonne santé des entreprises. Le nourricier a un profil de rendement risque identique à celui du fonds maître.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

■ La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ L'OPVCM n'est pas garanti en capital.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ **Risque de crédit :** Les OPCVM sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser et la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

■ **Risque de liquidité :** Les OPCVM sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Les autres risques ainsi que les modalités de souscription rachat du fonds maître et du nourricier sont détaillées dans le prospectus des fonds.

↗ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|------------------------|-------|
| Frais d'entrée | 5.00% |
| Frais de sortie | 0.00% |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. Dans certains cas vous payez moins, vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier habituel.

Frais prélevés sur le fonds sur une année

| | |
|-----------------------|--------|
| Frais courants | 0.72%* |
|-----------------------|--------|

*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2010. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

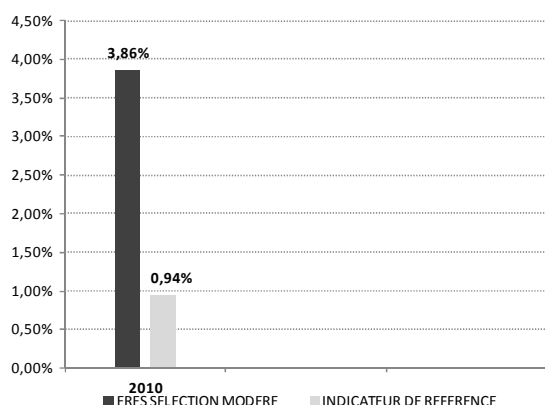
Ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 9 et 10 du règlement du FCPE, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

| | |
|----------------------------------|--|
| Commission de performance | 20% TTC de la sur performance par rapport à l'indicateur EONIA capitalisé + 0.50%. |
|----------------------------------|--|

↗ Performances passées.



Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie. Les performances passées calculées en € ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES SELECTION MODERE part P libellé en euro a été créé le 28 décembre 2009.

↗ Informations pratiques.

- Le Dépositaire du fonds est RBC DEXIA BANK France.
- Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
- Ce FCPE multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.
- Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans la note détaillée du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com
- ERES met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande. Le prospectus du fonds maître ERES MULTIGESTION MODERE est disponible sur le lien AMF : http://www.amf-france.org/bio/rech_opcvm.aspx ou par courrier, sur simple demande auprès de ERES.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.eres-gestion.com ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises.
- La société de gestion exerce le cas échéant les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de ERES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 septembre 2011.